



**DES PROPRIETAIRES ET COPROPRIETAIRES  
DU PAYS DE SAINT-LOUIS  
ANTENNE A ALTKIRCH ET A SIERENTZ  
12 RUE DES VIGNES  
68730 RANSPACH-LE-BAS**

*Le Président*

**LE SURENDETTEMENT**

**Proposition d'incitation à l'investissement immobilier**

Entretien du 06 mai 2019 à 14 heures avec Monsieur Léo BARRUOL à la permanence de Monsieur le Député Jean-Luc LAGLEIZE de TOULOUSE.

Entretien du 07 mai 2019 à 17 heures avec Monsieur Nicolas SEMMARTIN à la permanence de Madame la Députée Jeannine DUBIE à ODOS.

Entretien du 9 mai à 9h30 avec Monsieur François ROUX à la permanence de Monsieur le Député Jean-Bernard SEMPASTOUS à BAGNERES de BIGORRE.

Rencontre informelle avec Monsieur le Député Européen Frank PROUST à l'hôtel Best WESTERN Beauséjour, le rapport lui parviendra.

Je remercie tous ces attachés parlementaires qui m'ont accordés un RDV dans un délai restreint et m'ont reçu très cordialement pour un entretien.

Les entretiens qui m'ont été accordés étaient très constructifs. Plusieurs propositions vont dans le sens pour un aboutissement de l'objectif du Cercle pour un éventuel changement de la loi sur le surendettement et ceci pour encourager les propriétaires à continuer d'investir mais aussi de sensibiliser les locataires à veiller vers une gestion plus rigoureuse. (réf. Allemagne, Suisse, Canada etc. rapport du Cercle à Monsieur le Président Emmanuel MACRON)

La mesure proposée par le CERCLE est que la commission de surendettement n'aura plus pouvoir de rayer définitivement la dette du propriétaire bailleur. Ceci sera un encouragement pour ce dernier à continuer à investir dans le locatif.

A ce jour, les propriétaires bailleurs dont la dette a été rayée par la commission ont arrêté d'investir voire même de créé un logement vacant. (la commission du H/R applique la loi avec zèle par rapport aux autres régions)

Cette mesure devra inciter les locataires à leur responsabilité, c'est trop facile de ne plus payer sa dette locative qui s'élève en moyenne entre 10000 € et 13000 € suivant l'appartement occupé.

La proposition de devoir procéder à un remboursement minima de 50 € mensuel sensibilise le locataire à réduire les dépenses de luxe. (les exemples ne manquent pas)

Il n'y a pas forcément lieu de prendre en considération les dettes bancaires, car il est très rare qu'une banque fasse opposition à la commission de surendettement.

Dans ces entretiens, j'ai enregistré plusieurs conseils.

Il m'a été suggéré de prendre contact avec l'UNPI du Haut-Rhin et de Paris.

J'ai déjà eu un entretien téléphonique avec la secrétaire du Président de l'UNPI de Paris, Madame Bernadette POISSON.

Les paiements des APL par la CAF aux locataires sont suspendus lorsque ces derniers ne signent pas un plan d'apurement. Cette mesure entraine le locataire dans une situation financière encore plus difficile.

Il est primordial que nos élus députés et sénateurs nous apportent leur soutien pour un changement plus équitable de cette loi.

Il serait souhaitable que Monsieur le Président Charles de COURSON organise en collaboration avec le CERCLE une réunion à PARIS avec les différents partenaires concernés à savoir : les vice-présidents du groupement surendettement, l'UNPI, un responsable de la Banque de France, la CAF, une association de locataire, un attaché du Ministère du logement ou de Monsieur le Ministre Julien DENORMANDIE.

La liste des participants n'est pas limitative.

Le rôle du CERCLE est de rassembler tous les partis politiques et d'avoir un même objectif pour ce sujet.

Le 22.05.2019

Le Président Gilbert SPERY

Inscrite au registre des associations du Tribunal de Mulhouse.

Cercle des propriétaires et copropriétaires du pays de Saint-Louis, Altkirch et Sierentz

12 rue des Vignes 68730 RANSPACH-LE-BAS

Tél. 03 89 68 41 98